



Refus de prise en charge de mon crédit en maladie

Par **grafiti6581**, le **04/06/2011** à **23:40**

Bonjour,rnrnJe suis en arrêt maladie pour un cancer du sein. J'ai une assurance liée à mon crédit immobilier. L'assurance m'a demandé de passer une visite médicale avec un médecin expert de leur compagnie (le 10/05/2011). Ce dernier a jugé que je pouvais reprendre un travail autre que mon ancien poste à temps partiel. L'assurance ne couvre plus mes échéances depuis le 9/05/2011. Mon oncologue, lui, m'a prescrit un arrêt jusqu'au 30/06/2011. J'ai été opérée en mars 2010, puis 6 mois de chimio, 5 semaines de rayons et, maintenant, hormonothérapie durant 5 ans (très fatigant). Mon chirurgien va me programmer la reconstruction pour l'automne. Alors je ne vois pas comment je peux reprendre ?rnrnD'autre part, juste avant mon cancer, j'ai été licenciée pour inaptitude (maladie professionnelle reconnue avec 12 % d'incapacité). Mon contrat d'assurance a été fait en 2000 à 100% sur chaque tête accepté sans réserve.rnPouvez-vous m'aider pour faire valoir mes droits ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **05/06/2011** à **07:45**

Bonjour,rnrnSans présager des autres réponses, rien ne s'oppose à ce que vous contestiez la décision du médecin expert ayant reçu mandat de la Compagnie d'assurances. En effet, une contre-expertise est possible (voyez votre contrat) car le médecin que vous avez vu est celui qui est chargé de défendre les intérêts de la compagnie d'assurances, pas forcément vos intérêts.